

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170614-D2017-32 DE
Date de télétransmission : 20/06/2017
Date de réception préfecture : 20/06/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-32 en date du 14/06/2017 portant approbation de décisions du Maire :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 juin 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 07 juin 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Christine CASTANET, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

| Membres | Présents | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|-------------|---------|----------|------|--------|
| 15 | 12 | 0 | 12 | 12 | 12 | 0 |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 14/04/2015 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,

Le Maire rend compte de décisions prises en vertu d'une délégation que le Conseil Municipal lui a confiée :

- Signature de l'avenant n°21 au contrat d'assurance SMACL « dommages aux biens » pour assurer 1 tente de cérémonie, du 12 au 22 mai 2017, installée dans le cadre du « concours des bonshommes » organisé par l'école et le Comité de jumelage Noblat Aigues Vives. Montant de la dépense : 55,50 €

- Signature d'un avenant n°22 au contrat d'assurance SMACL « dommages aux biens » pour l'assurance de 6 tentes de cérémonie et 3 stands, du 02 au 06 juin 2017, installés dans le cadre du marché aux fraises du 4 juin 2017. Montant de la dépense : 249,67 €

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions du Maire.

A La Geneytouse, le 16 juin 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER

